

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU d'Annecy-le-Vieux – Commune d'Annecy

Par arrêté n°A-2020-76 du 20 novembre 2020, la Présidente du Grand Annecy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Annecy-le-Vieux – Commune d'Annecy.

Au terme de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU d'Annecy-le-Vieux, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, et du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Christian FONTANILLES en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 11 décembre 2020 à 8h30 au mercredi 13 janvier 2021 à 17h00 pour 34 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

– **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

– **Mairie déléguée d'Annecy-le-Vieux** – place Gabriel Fauré – 74940 ANNECY
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le samedi : de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/2182

Du 11 décembre 2020 à 8h30 au 13 janvier 2021 à 17h00, les observations et les propositions sur le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU d'Annecy-le-Vieux pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la déclaration de projet et de mise en compatibilité n°1 du PLU d'Annecy-le-Vieux, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/2182 et par courriel à l'adresse dédiée uniquement du 11 décembre 2020 à 8h30 au 13 janvier 2021 à 17h00 : enquete-publique-2182@registre-dematerialise.fr. Les observations envoyées par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy et en mairie déléguée d'Annecy-le-Vieux, aux jours et heures d'ouverture indiqués précédemment, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux jours et heures suivants, en mairie déléguée d'Annecy-le-Vieux - place Gabriel Fauré – 74940 ANNECY :

- vendredi 11 décembre 2020 de 8h30 à 11h30
- mardi 5 janvier 2021 de 14h00 à 17h00
- mercredi 13 janvier 2021 de 8h30 à 11h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement du Grand Annecy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), en mairie déléguée d'Annecy-le-Vieux (place Gabriel Fauré – 74940 ANNECY) aux jours et heures indiqués précédemment, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr.

Madame la Présidente du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr),

La Présidente,

Frédérique LARDET.